

Séance du 22 avril 2026
Délibération N° 44-2026

En exercice : 24

Présents : 22

Date de la convocation : 16 avril 2026

L'An deux mil vingt-six, le vingt-deux avril le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ Mme M. DENIS M. B. CHAUVIN M. P. ROUAULT M. P. LE MEUT	M. H. LHERMITTE M. G. CRESPIN M. H. DEPOUEZ M. P. LE GALL M. D. SHLAGDENHAUFFEN	M. B. GUITTON M. P. SICOT Mme K. BOISNARD M. A. LE FRÊCHE M. R. LEMARCHAND	Mme G. GASTÉ M. T. RENOUX Mme E. MONTESINOS M. S. LEJOP Mme M.F. LAHAYE
SUPPEANTS : M. J BAUDY	M. A. CANTIN	M. R. LEMARCHAND	
EXCUSES : TITULAIRES : M. M. FORTIER M.T. LESAULNIER	M. D. PERRIN	Mme N. LEFBVRE-BERTIN	Mme A. BRUN

DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES DE VICE-PRESIDENTS.

Monsieur Laurent PRIZÉ, Président du Syrenor, propose six postes de Vice-Présidents pour la durée du mandat, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, **à la majorité absolue** (3 abstentions : de M. P. LE MEUT, M. D. SHLAGDENHAUFFEN et Mme M.F. LAHAYE) déterminent le nombre de postes de Vice-Présidents à six.

Certifie exécutoire, compte tenu de :
sa réception en Préfecture le2026,
sa publication le2026 ,
Le Président

Le registre dûment signé
Pour extrait conforme
Le Président